

HERBICIDE maïs*

*Cf. tableau des usages.

Conditionnement(s)

Bidon 1 L

Bidon 3 L

Bidon 3 L

Bidon 1 L

Bidon 10 L

Bidon 1 L

Bidon 10 L

Bidon 3 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 2-27

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2160693

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : thiencarbazone-méthyl
Teneur : 90g/l, soit 7.63% (m/m)
Famille chimique :
sulfonyl-amino-carbonyl-triazolinone
Mode d'action : Inhibition de l'enzyme ALS.

Substance active : isoxaflutole
Teneur : 225g/l, soit 19.1% (m/m)
Famille chimique : isoxazoles
Mode d'action : Inhibiteur de la biosynthèse des caroténoïdes. Action racinaire et systémique.

Substance active : cyprosulfamide
Teneur : 150g/l, soit 12.7% (m/m)
Famille chimique : acylsulfonamide
Mode d'action : Augmentation de la métabolisation de certains herbicides par activation génique.

Description

Le produit est un herbicide de post-semis pré-levée du maïs. Il peut s'utiliser également en post-levée précoce du maïs (3 feuilles du maïs maximum). Il est efficace sur les principales dicotylédones et graminées du maïs.

Préparation

Préparation de la bouillie

Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur, agiter le bidon du produit et verser la dose nécessaire. Compléter le remplissage de la cuve et mettre l'agitation en marche. Maintenir une agitation modérée pendant l'application.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

ADENGO®

Xtra

Précautions d'emploi				
Cadrage réglementaire des PPI	APPLIQUÉ EN POST-SEMIS			
	PROTECTION INDIVIDUELLE	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	PROTECTION DES BÂTIMENTS	PROTECTION DES CULTURES
QUESTIONS NITRILE (NF EN ISO 3733-1A) : résistance NF EN 1835-1A (pour PPI) NF EN 1835-2 (pour PPI EN ISO 3733-2) (pour A & B en C)	✓	✓	✓	✓
ENVIRONNEMENT MARIN : conformité aux normes NF EN 1835-2 (pour A & B en C)	✓	✓	✓	✓
ENVIRONNEMENT TERRESTRE : conformité aux normes NF EN 1835-2 (pour A & B en C)	✓	✓	✓	✓
PROTECTION DES BÂTIMENTS : conformité aux normes NF EN 1835-2 (pour A & B en C)	✓	✓	✓	✓

Le tableau des usages est disponible sur le site internet de Bayer CropScience. Pour plus d'informations, consultez le site internet de Bayer CropScience.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

Nettoyage du pulvérisateur
Il est impératif de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur après l'application pour éviter toute contamination ultérieure des bouillies.
Pour ce faire, vidanger complètement la cuve en fin de traitement puis rincer la totalité de l'appareil à l'eau claire, vidanger à nouveau et remplir entièrement la cuve en utilisant un produit nettoyant. A titre d'exemple, mettre l'agitation en marche et laisser agir une dizaine de minutes puis vidanger l'effluent phytosanitaire complètement. Retirer les buses, les pastilles et les filtres et les nettoyer avec le produit nettoyant puis les rincer à l'eau claire, remonter le tout. Remplir à nouveau le pulvérisateur avec de l'eau claire et le vidanger.
Etant donné le volume important de solution mis en oeuvre, veiller à vidanger l'appareil à l'écart de tout point d'eau ou égoût se déversant dans un cours d'eau ainsi qu'à l'écart de toute plantation ou culture en particulier près des zones explorées par les racines.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

Rincer l'emballage au moins deux fois avant son

élimination.

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du

sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau.
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Danger



P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'isoxaflutole ou du cyprosulfamide plus d'une fois tous les deux ans.
SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Substance classée sensibilisante

EUH 208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux :

S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

Inhalation :

Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau :

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche. Garder la personne au calme. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -5°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers	-	-
Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Maïs	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.44 l/ha	1 trait./an stade BBCH 00 à BBCH 13	BBCH 13	1a, 4a, 5a

Il appartient à l'agriculteur multiplicateur, avant toute utilisation de la préparation, de consulter le semencier concerné ou de respecter les préconisations du prestataire de production concerné.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse

:<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

5. Eaux souterraines

5a. . SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'isoxaflutole ou du cyprosulfamide plus d'une fois tous les deux ans.

Champ d'activité

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité des adventices rencontrées en culture de maïs grain et maïs fourrage à 0.44 l/ha selon les adventices présentes dans les essais d'homologation.

Adventices très sensibles (Eff. 95% à 100%)	Adventices sensibles (Eff. 85% à 94%)	Adventices moyennement sensibles (Eff. 70% à 84%)	Adventices peu sensibles (Eff. 50 à 70%)	Adventices non sensibles (Eff. <50%)
Amarante blite Amarante réfléchie Arroche étalée Buglosse des champs Capselle bourse à pasteur Chénopode blanc Chénopode hybride Chénopode polysperme Diploxiax fausse-roquette Panic pied de coq Gaillet Héliotrope commun Jonc des crapauds Laiteron rude Matricaire camomille Mouron des champs Morelle noire Moutarde des champs Pâturin annuel Pâturin commun Panic dichotome Panic faux millet Pourpier Renouée des oiseaux Renouée persicaire Renouée poivre d'eau Sénéçon commun Sétaire verte Véronique de perse	Abutilon Artichaut de Jerusalem Bident tripartite Datura stramonium Digitaire sanguine Galinsoga Lampourde commune Mouron des oiseaux Renouée à feuille de patience Sétaire glauque Sétaire verticillée Sorgho d'Alep (semis) Vulpin des champs	Renouée faux liseron Sorgho d'Alep (rhizomes)	Mercuriale annuelle	Souchet rond

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Dose recommandée sur maïs grain et maïs fourrage : 0.44 l/ha

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Le produit s'utilise sur maïs grain et maïs fourrage au stade post-semis pré-levée de la culture. Il peut s'utiliser jusqu'au stade 3 feuilles étalées de la culture. En post-levée précoce, l'utilisateur devra veiller au bon état végétatif de la culture : ne pas traiter des maïs mal implantés, en mauvais état sanitaire, souffrant du froid, d'excès d'eau, de sécheresse, ou susceptibles de subir de grands écarts thermiques. La meilleure efficacité est obtenue en traitant les adventices le plus précocement possible (stade 1-2 feuilles maximum pour les graminées, stade 2 feuilles maximum pour les dicotylédones).

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Le produit s'utilise en application unique.
Avant toute mise en oeuvre, consulter Bayer Service Infos au 0800 25 35 45 afin de valider les modalités pratiques envisagées.

Classification HRAC

27 - Inhibiteur de la biosynthèse des caroténoïdes. Action racinaire et systémique.
2 - Inhibition de l'enzyme ALS.

Application (matériel, pression)

Choisir un débit assurant une répartition parfaitement homogène de la bouillie (200 à 300 l/ha).
Utiliser des buses à fente de préférence à injection d'air (homologuées ZNT) pour maîtriser la dérive de pulvérisation.
Réserver de préférence un appareil de pulvérisation pour les applications de désherbage afin d'éviter tout risque pour les autres cultures sensibles traitées à la même époque.
Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur avant et après le traitement. Pour ce faire, vidanger complètement la cuve en fin de traitement puis rincer la totalité de l'appareil à l'eau claire, vidanger à nouveau et remplir entièrement la cuve en utilisant un produit spécifique nettoyant pulvérisateur en se référant à sa notice d'emploi.

Conditions du milieu

Le produit devra être appliqué sur un sol finement préparé, sans grosses mottes.
Comme pour tout herbicide racinaire, l'efficacité est favorisée par des conditions humides après le traitement. Précautions vis à vis des cultures voisines :
- traiter par temps calme et sans vent.
- lors de la pulvérisation, éviter impérativement toute dérive de produit vers les cultures voisines. Les cultures de betterave, de pomme de terre, de colza, de moutarde, de soja, de pois et de tournesol sont connues pour être particulièrement sensibles.
- utiliser éventuellement un dispositif de réduction de la dérive (buses anti-dérive par exemple)
- respecter les bonnes pratiques de pulvérisation pour éviter la formation de gouttelettes trop fines.

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Après un maïs désherbé avec la spécialité selon les bonnes pratiques agricoles, il est possible d'implanter, dans le cadre de la rotation, les cultures suivantes (avec ou sans labour) : blé tendre (hiver, printemps), blé dur (hiver, printemps), orge (hiver, printemps), pois protéagineux de printemps, lin de printemps, tournesol, betterave sucrière, pomme de terre, soja, maïs et sorgho. **La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus, reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.**
Respecter un délai de replantation de 90 jours pour l'ensemble des cultures de rotation.

Cultures de remplacement

En cas d'accident sur un maïs traité avec le produit en pré-levée ou en post-levée précoce, il est possible d'implanter un autre maïs.
En dehors du maïs, respecter un délai de replantation de 90 jours pour l'ensemble des cultures de remplacement.
Avec un labour, il est possible d'implanter de la moutarde, une luzerne, un colza CIPAN (Culture Intermédiaire Piège à Nitrates) ou un colza d'hiver après ce délai.
Il n'est pas possible d'implanter les cultures de remplacement suivantes : sorgho, tournesol, haricot vert, soja, ray-grass. La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus, reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR; PULVÉRISATION VERS LE BAS			
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Adengo® XTRA ▣ 90 g/l thiencarbazone-méthyl 225 g/l isoxaflutole 150 g/l cyprosulfamide ▣ AMM n°2160693 ▣ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▣ ®
Marque déposée Bayer

Cancérogénicité, catégorie 2 ▣ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ▣ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▣ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▣ Très persistant et très mobile. ▣ Persistant, mobile et toxique



▣ ▣ ▣ Danger ▣ ▣ ▣ H351 - Susceptible de provoquer le cancer. ▣ H361d - Susceptible de nuire au fœtus. ▣
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▣ EUH451 -
Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau ▣ EUH401 - Respecter
les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)